



A l'occasion des journées du patrimoine 2025

Règlement du concours photo

« Églises de la paroisse des Graves »

Article 1 – Organisation du concours

- Organisé par les associations « Les Amis de l'Église Saint-Jean d'Étampes » et « Espace » de Saint Médard d'Eyrans en partenariat avec les associations des autres églises de la Paroisse des Graves.
- Dates du concours : 20 et 21 septembre 2025

Article 2 – Conditions de participation

- Ouvert à toute personne majeure ou mineure (avec autorisation parentale), amateur de photo.
- Gratuit et ouvert aux non-professionnels (les professionnels sont exclus).

Article 3 – Thème

- Photographies prises dans les 13 églises de la paroisse des Graves ouvertes (l'église de Villagrains étant fermée)
- Sujets : Une photo du saint patron ou de la sainte patronne de l'église et une photo de l'architecture intérieure ou extérieure, art sacré (vitraux, mobilier liturgique, chapiteaux...), éléments historiques remarquables, etc.

Article 4 – Modalités de soumission

- 2 photos par église par participant, au format JPEG, de trois églises soit 6 photos.
- Poids : entre 1 Mo minimum et 5 Mo maximum (ou selon critères techniques)
- Ne doivent pas comporter de personnes identifiables sans autorisation écrite (droit à l'image), ni contenu inapproprié ou incitant à la violence ou à la haine
- Les participants garantissent être auteurs des clichés et disposer des droits de diffusion.

Article 5 – Envoi des photographies

- Par courriel à concours.paroissedesgraves@gmail.com. Date limite d'envoi le 23/09/25 minuit.
- Objet du mail : « Concours photo – Églises de La Brède – Nom. Prénom ».
- Corps du mail : nom, prénom, adresse postale, e-mail, téléphone.
- Pour chaque cliché, préciser la date et le lieu (commune + église), ainsi qu'un court descriptif.

Article 6 – Critères de sélection

- Sélection technique (netteté, cadrage), artistique (originalité, composition), et pertinence par rapport au thème.

- Présélection interne suivie d'un jury (composé de membres des associations des amis des églises de la paroisse) qui établit les lauréats.

Article 7 – Prix et valorisation

- Publication des meilleurs clichés sur site internet, brochures ou réseaux sociaux.
- Exposition physique (locale ou itinérante) des photographies primées.
- Récompenses : entrées au Château de La Brède, billets du parcours de la Forêt des sens à Martillac, Bon repas à la Table de Gabriel à La Brède, billets du Musée des Techniques de Beautiran... non monnayables.

Article 8 – Droits d'utilisation

- Les participants autorisent la diffusion illimitée (Internet, réseaux sociaux, publications) des photographies lauréates.
- Attribution du crédit photo à l'auteur, sauf demande contraire explicite.

Article 9 – Données personnelles

- Les informations des participants sont collectées conformément au RGPD.
- Droit d'accès, de rectification ou de suppression des données via demande écrite.

Article 10 – Responsabilité et litiges

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'incidents techniques ou humains.
- En cas de force majeure, le concours peut être reporté, modifié ou annulé.
- Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans recours possible.